



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 24 MARS 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Michel Gagnon, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Sylvain Pagé, directeur général adjoint - Stratégies
Michel Therrien, directeur général adjoint – Développement économique, relations avec le milieu et vie communautaire
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructures et services de proximité
Danny W. Paterson, directeur général adjoint – Sécurité publique et services institutionnels

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13260/22-03-24
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13261/22-03-24

ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 17 MARS 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 18 mars 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 17 mars 2022 soit approuvé.

CE-13262/22-03-24

ITEM 5.1

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DES
ARTS ET DE LA PROMENADE RIVERAINE – PHASE 1 (SOUM 2015-35)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Construction Vert-Dure inc. » par la résolution CM-13232/19-08-27, le contrat pour les travaux d'aménagement du Jardin des arts et de la promenade riveraine, phase 1 (SOUM 2015-35);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 15 décembre 2020;

ATTENDU QUE le certificat de réception définitive des ouvrages a été émis le 6 décembre 2021 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU la recommandation de mesdames Virginie Simard, chargée de projets, et Mélanie Théberge, directrice par intérim du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux d'aménagement du Jardin des arts et de la promenade riveraine, phase I (SOUM 2015-35).

CE-13263/22-03-24

ITEM 5.2

**FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET PROJETS SPÉCIFIQUES –
OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PREMIER APPEL DE DOSSIERS**

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-10633/15-10-20, a adopté un cadre de référence du fonds de soutien communautaire et a mis sur pied un budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14666/21-10-05, a adopté une révision du cadre de référence du Fonds de soutien communautaire en bonifiant le budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de madame Maude Tessier, chef de la Division de la logistique, de la culture et des événements, du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, madame Lise Desrochers, directrice du développement des collectivités à Centraide Laurentides ainsi que de monsieur Alain Brodeur, membre du conseil d'administration de la Caisse Desjardins et président du comité de commandite de cet établissement, a procédé à une évaluation des dossiers déposés et a proposé une répartition des sommes demandées;

ATTENDU QU'une somme de 100 000 \$ était disponible pour ce premier appel de projets;

ATTENDU QUE le comité d'analyse a désiré conserver une somme de 30 000 \$ afin de tenir un 2^e appel de projets à l'été 2022;

ATTENDU QU'actuellement, 13 projets sont recommandés pour une somme totale de 70 000 \$;

ATTENDU la recommandation de monsieur Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 2 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et unanimement résolu que :

La Ville octroie une aide financière totalisant une somme de 70 000 \$, répartie aux différents organismes décrits ci-dessous :

Organismes	Nom du projet	Montant alloué
Centre de jour de Saint-Jérôme	Relocalisation et aménagement dans nos nouveaux locaux	5 000 \$
Nourri-Source Laurentides (fiduciaire du projet)	Centre de pédiatrie sociale Rivière-du-Nord	5 000 \$
Carrefour jeunesse emploi Rivière-du-Nord	CIEC de Saint-Jérôme	7 000 \$
Éco-corridor Laurentiens	Rendez-vous de la conservation des Laurentides 2022	5 000 \$
Grands frères, grandes sœurs de la porte du Nord (fiduciaire du projet)	Développement du projet d'immeuble collectif Rivière-du-Nord	10 000 \$
GymnO Laurentides	Camp d'été 2022 : location de piscine	2 000 \$
La Maison des Parents d'Enfants Handicapés des Laurentides	Camp de jour Caméléon	10 000 \$
Le Book humanitaire	L'urgence du Book Humanitaire pour les personnes en situation d'itinérance	5 000 \$
Maison des jeunes RDN	Bougeons ensemble !	2 000 \$
Maison Oxygène Laurentides	Pique-nique de la fête des Pères	4 000 \$
Serres de Clara	Construction d'un abri-cuisine 3 saisons	7 000 \$

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Trait d'union jeunesse	Cuisinons pour le Café de rue SOS	5 000 \$
TRARA	Salon des Aînés de Saint-Jérôme 2022	3 000 \$
	TOTAL :	70 000 \$

CE-13264/22-03-24

ITEM 5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON LAURENTIDES

ATTENDU le projet conjoint avec Moisson Laurentides, ayant pour but de supporter le projet de récupération des denrées au marché public de Saint-Jérôme, entre le 4 juillet et le 25 septembre 2022;

ATTENDU QUE ce projet vient en aide aux familles démunies de Saint-Jérôme, en leur fournissant des fruits et des légumes frais;

ATTENDU QUE Moisson Laurentides a déposé une demande d'aide financière, ci-jointe, d'une somme de 4 613,48 \$

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 24 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

La Ville verse, à titre d'aide financière, la somme de 4 613,48 \$ à « Moisson Laurentides » pour l'embauche d'une ressource destinée à assurer la cueillette des denrées au marché public, pour la période entre le 4 juillet et le 25 septembre 2022, ainsi que pour assumer les frais de transport et la conception d'une bannière.

CE-13265/22-03-24

ITEM 5.4

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - MODIFICATIONS AUX FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-GEORGES / LATOUR / LABELLE (SOUM 2020-1,4)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Laurin Laurin (1991) inc. », par la résolution CM-13718/20-06-16, le contrat pour les travaux de modifications des feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Georges / Latour / Labelle;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée en novembre 2020;

ATTENDU QU'aucune déficience n'a été relevée lors de l'inspection provisoire du 18 novembre 2020;

ATTENDU QUE le certificat de réception définitive des ouvrages a été émis le 7 décembre 2021 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Boudreault, chargé de projets, et madame Mélanie Théberge, directrice par intérim du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux de modifications aux feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Georges / Latour / Labelle exécutés par « Laurin Laurin (1991) inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2020-1,4, soit approuvée.

NOTE AUX MINUTES

POINT 5.4.1

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET ABSENCE TEMPORAIRE DE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL GAGNON

Monsieur le Conseiller Michel Gagnon déclare son intérêt à titre d'administrateur pour les scouts Saint-Antoine et se retire temporairement de l'assemblée.

CE-13266/22-03-24

ITEM 5.5

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET AIDE AU PAIEMENT D'ASSURANCES – OCTROI DES MONTANTS AUX DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14666/21-10-05, a adopté une révision de référence du Fonds de soutien communautaire en bonifiant le budget récurrent dédié au soutien communautaire et que les modalités de distribution des sommes ont été établies dans ledit cadre de référence;

ATTENDU QU'un des volets du cadre de référence prévoit l'octroi d'une somme entre 200 \$ et 500 \$, calculée au prorata des membres résidents de Saint-Jérôme au sein de l'organisme, dans le but de fournir une assistance financière au paiement des assurances de cet organisme;

ATTENDU QUE le montant est versé à l'organisme de façon conditionnelle à la mise à jour de son dossier auprès du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, selon un échéancier prescrit et connu des organismes;

ATTENDU QUE la date limite de mise à jour des dossiers des organismes est échue;

ATTENDU QUE la recommandation favorable de la commission des affaires communautaires formulées lors de la séance régulière du 24 février 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 28 février 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La trésorière soit autorisée à verser à l'organisme scouts Saint-Antoine ayant mis à jour leur dossier, selon le tableau joint à la présente résolution, représentant un montant total de 290 \$.

NOTE AUX MINUTES

POINT 5.5.1

RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL GAGNON

Monsieur le Conseiller Michel Gagnon rejoint à nouveau les délibérations de l'assemblée.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13267/22-03-24

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES POUR DIVERS SERVICES – ANNÉES 2022 À 2024 (INCLUANT 1 AN D'OPTION) (2022-BS-010)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour la location et l'entretien de toilettes chimiques pour 2022 à 2024 (incluant 1 an d'option) conformément aux procédures d'appels d'offres par invitation, auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts au montant de 45 738 \$ par année (91 476 \$ pour 2 ans), incluant les taxes, préparée par les gestionnaires des divers services et comptabilisée par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Toilettes Lanaudière;
- Toilettes Québec;
- WM QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville a procédé, le 21 février 2022, à l'ouverture des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	Prix soumis 1 an (Taxes incluses)	Prix soumis total (Ferme et année d'option)	Montant corrigé 1 an	Montant total corrigé (Ferme et année d'option)
TOILETTES QUÉBEC (9120 9239 Qc Inc.)	43 589,48 \$	87 178,97 \$	42 740,97 \$	85 481,94 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances, l'entreprise Toilettes Québec (9120-9239 Qubec inc) est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Pilon, coordonnateur à la logistique, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social datée du 3 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques pour 2022-2024 (incluant un an d'option) à « Toilettes Québec (9120-9239 Québec inc.) », pour un montant de 42 740,97 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonne du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023.**
- 3.- **La Ville pourra 30 jours avant l'expiration du contrat se prévaloir de l'option de le reconduire pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13268/22-03-24

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – EXAMENS MÉDICAUX PRÉEMPLOI 2022 (2021-063-DPHP)

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement sur la gestion contractuelle 0884-000 conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU les règles de passation de contrat prévues à l'article 11.4 de ce règlement, le Service des finances a procédé à une demande de prix écrite pour des services professionnels – examen médicaux préemploi 2022 (2021-063-DPHP);

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par madame Cinthya Legault, CRHA, conseillère en dotation du Service du capital humain avant la période d'appel d'offres, est d'environ 57 487,50 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- Clinique Leblanc + Savaria
- Excelle MD
- Tech Medic
- Lacroix Corporatif
- Humani

ATTENDU QUE la soumission reçue au Service des finances est la suivante :

SOUSSIONNAIRE	CONFORME	MONTANT SOUMISSIONNÉ TAXES INCLUSES
1.Excelle MD	OUI	66 150,87 \$
2.	-----	
3.	-----	

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain datée du 8 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et résolu à l'unanimité que :

La Ville octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les services professionnels – examens médicaux préemploi 2022 (2021-063-DPHP) à « Excelle MD », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 66 150,87 \$, incluant les taxes.

CE-13269/22-03-24

ITEM 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF ET LE SUIVI DE LA GESTION DES SOLS CONTAMINÉS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE CLAUDE-AUDY (AO 2015-50,1 GEOTECH)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif et le suivi de la gestion des sols contaminés pour les travaux de prolongement de la rue Claude-Audy (AO 2015-50,1 GEOTECH);

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des honoraires professionnels, préparée par le Service de l'ingénierie avant la période de l'invitation écrite est d'environ 70 799,19 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- DEC ENVIRO inc.;
- Englobe Corp.;
- FNX-INNOV inc.;
- Groupe ABS inc.;
- Qualilab inspection inc.;
- Solmatech inc.

ATTENDU QUE Me Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement, a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe, avant 10 h, le 27 janvier 2022 :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé (taxes incluses)
DEC ENVIRO inc.	79 193,92 \$	-
FNX-INNOV inc.	147 159,95 \$	84 616,97 \$
Groupe ABS inc.	90 953,91 \$	-
Solmatech inc.	92 158,33 \$	-

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par le Service de l'ingénierie;

ATTENDU la recommandation de mesdames Virginie Simard, chargée de projets, et Mélanie Théberge, directrice par intérim du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif et le suivi de la gestion des sols contaminés pour les travaux de prolongement de la rue Claude-Audy (AO 2015-50,1 GEOTECH) au plus bas soumissionnaire conforme soit « DEC ENVIRO », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 79 193,92 \$, incluant les taxes conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 0929-000 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).**
- 2.- **Cette dépense soit imputée à même le règlement d'emprunt numéro 0929-000.**

CE-13270/22-03-24

ITEM 6.4

CORRECTION RÉSOLUTION CE-13196/22-02-17 – ACHAT DE PORTABLES ET ACCESSOIRES (2021-BS-090)

ATTENDU QUE la résolution CE-13196/22-02-17 autorisait l'achat de 50 portables avec accessoires par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 70 000 \$, taxes incluses

ATTENDU QUE la résolution CE-13196/22-02-17 mentionne la résolution CM-12789/19-01-15 concernant l'engagement de la ville auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales » (CAG) pour l'achat d'ordinateurs de table, portables, moniteurs et serveurs pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'achat des 50 portables avec accessoires de la résolution CE-13196/22-02-17 se fera plutôt dans le cadre du regroupement mentionné par la résolution CM-14481/21-07-13 qui autorisait la Ville à adhérer au regroupement « Achat de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques » du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger ladite résolution;

ATTENDU la recommandation de messieurs Francis Longpré, chef de division, et Michel Doyon, directeur du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité que :

La résolution CE-13196/22-02-17 soit corrigée de la façon suivante :

ATTENDU QUE La Ville par sa résolution CM-14481/21-07-13, s'est engagée auprès du « Centre d'acquisitions gouvernementales » (CAG) pour l'achat d'ordinateurs de table, portables, moniteurs et serveurs pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024.

CE-13271/22-03-24 ITEM 6.5

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DE MOBILITÉ DURABLE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-JÉRÔME – FIRME MOBA/MOBILITÉ ALTERNATIVE

ATTENDU qu'un contrat a été conclu le 12 avril 2021 avec la firme « MOBA – Mobilité alternative » pour un montant de 24 554,35 \$, afin d'accompagner la Ville de Saint-Jérôme, le Cégep de Saint-Jérôme et l'Institut du véhicule innovant dans l'élaboration d'un plan de mobilité durable;

ATTENDU QUE le montant estimé pour ce mandat étant inférieur à 25 000 \$, le contrat a été conclu de gré à gré;

ATTENDU QUE le nombre d'heures convenues à l'offre de services a été dépassé;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de leur étude, la firme a dû adapter sa démarche en fonction des délais différenciés entre les sites, générant ainsi un nombre d'heures supplémentaires, non pris en considération dans l'offre initiale;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 11.7 « Processus dérogatoire » du Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle, la conclusion d'un contrat de gré à gré dont la valeur est inférieure au seuil exigeant un appel d'offres public peut être autorisée par le comité exécutif, pour des motifs de saine gestion;

ATTENDU QUE conformément au Règlement 0883-000 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et le Règlement 040-2002 sur le comité exécutif, une dépense de plus de 25 000 \$ doit être autorisée par le comité exécutif;

ATTENDU la recommandation de monsieur Fernand Boudreault, directeur général, datée du 3 mars 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville entérine la dépense supplémentaire de 2 696,82 \$ taxes incluses pour les honoraires du mandat octroyé à la firme « MOBA – Développement économique Saint-Laurent », pour des services professionnels, pour une dépense totale ne pouvant excéder la somme de 27 251,17 \$, incluant les taxes.

CE-13272/22-03-24

ITEM 7.1

RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – MAISON DES PARENTS DU QUÉBEC

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Maison des parents du Québec », organisme œuvrant sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme offre des services gratuits pour :

- Les parents dont l'enfant vit des problèmes d'adaptation scolaire (déficit d'attention, intimidation, « taxage »);
- Les parents qui perçoivent des intentions suicidaires chez leurs enfants;
- Les parents qui vivent les tensions d'une famille recomposée;
- Les parents qui font face à un divorce ou une séparation difficile (coparentalité);
- Les parents qui se sentent dépassés, épuisés, isolés;
- Les parents à la recherche d'outils pour soutenir, chez leur enfant, l'estime de soi;
- Toute situation parentale nécessitant un soutien.

ATTENDU QUE l'organisme a son siège social depuis juillet 2019 à Saint-Jérôme et qu'il est actif sur le territoire de Saint-Jérôme depuis plusieurs années;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 24 février 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

La Ville reconnaisse officiellement l'organisme à but non lucratif « Maison des parents du Québec », dans la catégorie « partenaire affinitaire », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.

CE-13273/22-03-24

ITEM 8.1

EMBAUCHE D'UN « TECHNICIEN EN SOUTIEN INFORMATIQUE » - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ATTENDU la vacance du poste de « technicien en soutien informatique » au Service des technologies de l'information suite à la démission de monsieur Michaël Grenier-Doucet en date du 11 février 2022;

ATTENDU la tenue d'entrevues les 3, 4 et 7 mars 2022 par le comité de sélection formé de messieurs Michel Doyon, directeur du Service des technologies de l'information et Francis Longpré, chef de la Division des technologies de l'information;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé madame Kim McRae, conseillère en développement organisationnel et dotation au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 9 mars 2022;

Il est proposé par : Michel Gagnon

Et unanimement résolu que :

Monsieur Marc-Yvan Chouinard soit embauché à titre de « technicien en soutien informatique » au Service des technologies de l'information, à compter du 11 avril 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13274/22-03-24

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 24 MARS 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	90
CE-13260/22-03-24	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	90
CE-13261/22-03-24	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 MARS 2022	91
CE-13262/22-03-24	5.1	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DES ARTS ET DE LA PROMENADE RIVERAINE – PHASE 1 (SOUM 2015-35)	91
CE-13263/22-03-24	5.2	FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET PROJETS SPÉCIFIQUES – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PREMIER APPEL DE DOSSIERS	91
CE-13264/22-03-24	5.3	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON LAURENTIDES	93
CE-13265/22-03-24	5.4	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - MODIFICATIONS AUX FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES SAINT-GEORGES / LATOUR / LABELLE (SOUM 2020-1,4)	93
NOTE AUX MINUTES	5.4.1	DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET ABSENCE TEMPORAIRE DE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL GAGNON	94
CE-13266/22-03-24	5.5	FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET AIDE AU PAIEMENT D'ASSURANCES – OCTROI DES MONTANTS AUX DIVERS ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	94
NOTE AUX MINUTES	5.5.1	RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL GAGNON	94
CE-13267/22-03-24	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES POUR DIVERS SERVICES – ANNÉES 2022 À 2024 (INCLUANT 1 AN D'OPTION) (2022-BS-010)	95
CE-13268/22-03-24	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – EXAMENS MÉDICAUX PRÉEMPLOI 2022 (2021-063-DPHP)	96
CE-13269/22-03-24	6.3	ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF ET LE SUIVI DE LA GESTION DES SOLS CONTAMINÉS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE CLAUDE-AUDY (AO 2015-50,1 GEOTECH)	96

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13270/22-03-24	6.4	CORRECTION RÉOLUTION CE-13196/22-02-17 – ACHAT DE PORTABLES ET ACCESSOIRES (2021-BS-090)	97
CE-13271/22-03-24	6.5	OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DE MOBILITÉ DURABLE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT- JÉRÔME – FIRME MOBA/MOBILITÉ ALTERNATIVE	98
CE-13272/22-03-24	7.1	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – MAISON DES PARENTS DU QUÉBEC	99
CE-13273/22-03-24	8.1	EMBAUCHE D'UN « TECHNICIEN EN SOUTIEN INFORMATIQUE » - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	99
CE-13274/22-03-24	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	100